

DOCUMENT N° 78

Résolution sur l'évaluation des critères de développement humain du PNUD dans les pays de la Francophonie au cours des dix dernières années

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie réunie à Yaoundé du 6 au 8 juillet 2000,
sur proposition de la Commission de la coopération et du développement,

CONSIDÉRANT que la dernière décennie du XX^e siècle a été globalement marquée par un développement très inégal des différentes régions du monde et par des inégalités marquées envers les femmes et les jeunes,

CONSIDÉRANT que le processus de mondialisation ne pourra devenir une force puissante et dynamique de croissance que s'il est correctement maîtrisé,

CONSIDÉRANT notamment qu'un modèle économique exclusivement fondé sur le libre jeu des forces du marché ne peut en lui-même assurer la réalisation des objectifs d'un développement harmonieux et profitable au plus grand nombre,

CONSIDÉRANT également que le lourd fardeau de la dette extérieure constitue un obstacle majeur pour le développement de la plupart des pays du Sud, et qu'il limite considérablement leurs efforts d'investissements dans les secteurs sociaux, avec des conséquences dramatiques pour les populations concernées,

CONSIDÉRANT que l'aide publique au développement consentie par les pays du Nord a connu une baisse continue durant les dix dernières années,

APPELLE de ses vœux une réforme profonde des grandes institutions qui régissent les relations financières et économiques internationales, en vue d'y introduire plus de transparence et de démocratie,

INVITE les grands décideurs du monde à engager une vaste réflexion sur les idéologies qui ont sous-tendu le processus de mondialisation en cours, de façon notamment à en gommer les excès ultra-libéraux,

PREND ACTE des nouvelles orientations relatives à l'assouplissement des conditionnalités et la lutte contre la pauvreté adoptées par le FMI et la Banque Mondiale, et invite ces institutions à les appliquer dès à présent,

SOUHAITE que la dette multilatérale des pays en développement soit effacée en totalité,

EXHORTE les pays du Nord à mettre en oeuvre sans tarder les engagements qu'ils ont pris concernant l'annulation de leurs créances à l'égard des pays les moins avancés,

EXPRIME le vœu que le manque à gagner pour les pays riches, lié aux effacements de dettes, ne soit pas compensé par une baisse de leur aide publique au développement, laquelle doit être portée dans les meilleurs délais à 0,7 % du PIB selon l'objectif fixé par les Nations Unies,

APPELLE à un nouveau processus incluant un arbitrage indépendant entre les pays endettés et les créiteurs internationaux,

DEMANDE au Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie de mettre tout en oeuvre afin que cette résolution soit présentée au Sommet de Beyrouth.